

Mesures de prévention COVID 19 Protocole d'accueil et mesures sanitaires

RNR des Marais de Brière, site Pierre Constant

1) Principes généraux

Les visites auront lieu uniquement sur réservation et seront limitées à 10 personnes dont le(s) animateur(s)

Les visites d'une durée de 2h seront accompagnées, aucun accès libre à la réserve ne sera permis en dehors des visites.

Les visites seront gratuites afin d'éviter la manipulation d'argent.

Les visites seront organisées du 15 juin au 3 juillet les lundis, mercredis et vendredis à 8h, 10h30 et 14h.

2) En amont de la visite

- Inscription obligatoire en ligne sur le site du Parc www.parc-naturel-briere.fr
- Lors de l'édition du billet, les visiteurs recevront les consignes et les détails pratiques : consignes de sécurité, lieu de parking, lieu de rendez-vous, équipements à prévoir
- Contact téléphone en amont de l'animation afin de :
 - Confirmer la validité des informations transmises
 - Confirmer la participation à la visite
 - Donner les consignes

Visite 8h -> Animatrice appelle à 18h la veille

Visite 10h30 -> Service administratif appelle à 8h30-9h le jour même

Visite 14h -> Animatrice appelle à 12h30 le jour même

- L'inscription sera possible jusqu'à 2h avant la visite pour celles de 10h30 et 14h et jusqu'à 18h la veille pour celles démarrant à 8h.
- Pour les visites de 8h, le contact téléphonique se fera par l'animateur, la veille à 18h.

3) Lieu de rendez-vous

- Les participants sont invités se stationner rue du Pintré, 44720 SAINT JOACHIM.
- Le rendez-vous est donné devant le portail de la Réserve naturelle régionale Pierre Constant. **Prévoir 15 min de marche à pied** pour aller de rue du Pintré jusqu'à la Réserve.

- Aucun accès aux toilettes n'est possible sur le site de la Réserve, les visiteurs en seront avertis et redirigés vers les toilettes de la Maison du Parc de Fédrun si besoin.

4) Accueil sur site

- Aucune personne non inscrite n'est autorisée à participer à la visite, même si le groupe est inférieur à la jauge maximale.
- Rappel des consignes sanitaires
- Fourniture d'un kit d'accueil individuel comprenant la documentation et support en lien avec la visite
- Obligation du port du masque pour les participants, avec fourniture de masque lors de l'accueil pour les personnes n'en disposant pas
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique de tous les participants
- En cas de refus d'un participant, annulation de l'ensemble de la visite

5) Parcours de visite

- Un itinéraire est matérialisé au sein de la maison de la réserve, avec une entrée et une sortie et un sens de visite, afin d'éviter les croisements et de maintenir la distanciation entre les visiteurs
- Les portes de la maison de la réserve seront maintenues ouvertes.
- L'accès à l'observatoire ornithologique se fait uniquement sur la partie ouverte à l'étage (capacité 25m²). L'observation se fera en demi-groupe avec l'animateur (6 personnes).
- Les visiteurs seront invités à se mettre de nouveau du gel hydro alcoolique avant de monter aux observatoires et en redescendant des observatoires.
- Du scotch sera installé sur les rambardes pour permettre une meilleure désinfection avec une lingette de la surface contact après chaque visite.
- Utilisation possible des longues vues sur l'observatoire ornithologique sous réserve que les participants aient utilisé le gel hydro alcoolique.
- Sur le chemin dans la Réserve, la distanciation de 1m sera rappelée aux visiteurs. Des arrêts seront possibles sur quelques endroits recensés où un groupe de 10 peut se tenir, tout en respectant les 1m de distance entre les participants.
- L'accès à l'observatoire Constant est limité à 3 personnes indépendantes.
- Les accès aux observatoires intermédiaires sont interdits (cf. le plan).
- Possibilité pour l'animateur de ne pas mettre de masque pendant l'intervention sous réserve d'une distanciation d'au moins 1,5 m avec les participants.
- Les participants jetteront leurs masques usagés dans un sac poubelle dédié qui sera lui-même jeté, par l'animateur, dans le container du Parc le plus proche.

6) Matériel

4 flacons de gel hydro alcoolique

- 1 en bas de l'observatoire ornithologique
- 1 à l'étage de l'observatoire ornithologique
- 1 dans la salle d'exposition
- 1 pour l'animateur utilisé pour l'accueil, le parcours et l'observatoire Pierre Constant

Scotch pour matérialiser le parcours dans la Maison d'exposition de la RNR

Linoléum ou surface nettoyable pour recouvrir les poufs dans la Réserve

Scotch pour recouvrir les rambardes des Observatoires

Boîte de masques

Sacs poubelle

